

NOTRE RESEAU DE CORRESPONDANTS ORGANIQUES LEXING VOUS INFORME

Les pratiques commerciales trompeuses des sites de réservation d'hôtel

- La Federal Trade Commission a mis en garde 22 opérateurs du secteur hôtelier à propos de leurs sites de réservation en ligne qui enfreignent la loi en n'indiquant pas la totalité des frais de séjours que les consommateurs peuvent s'attendre à payer pour leur chambre d'hôtel.
- « Les consommateurs ont le droit de savoir à l'avance le coût total de leur séjour à l'hôtel », a déclaré le président de la Commission fédérale du commerce Jon Leibowitz.

Le secret professionnel de l'avocat dans le système judiciaire canadien

- Depuis quelques années, et particulièrement avec le resserrement de certaines normes législatives ou réglementaires, notamment dans le secteur des marchés financiers, les organismes réglementaires tels l'Agence de revenu du Québec, l'Autorité des marchés financiers, et autres organismes, se prévalent de plus en plus fréquemment des dispositions législatives leur permettant d'exercer leurs pouvoirs de saisie, de perquisition et d'enquête.
- Le Cabinet Langlois, Kronström, Desjardins rappelle l'importance de ce droit substantiel fondamental dans le système judiciaire canadien et la prudence qui s'impose aux entreprises faisant l'objet d'une demande de divulgation.

Nouvelle version du portail de jurisprudence bilingue (arabe et français)

- Le Cabinet Bassamat lance la nouvelle version du portail <http://www.jurisprudence.ma> avec un moteur de recherche bilingue.
- Le nouveau portail « Jurisprudence.ma » lancé en novembre 2012 respecte les exigences du Web 2.0 :
 - un site internet propice au partage sur les réseaux sociaux (Permettant le partage des décisions sur Facebook et Twitter)
 - à la recherche et la consultation bilingue (arabe et française),
 - et à l'ergonomie plus aboutie.
- Le moteur de recherche Jurisprudence dont la nouvelle version a été mise en ligne en novembre 2012 permet aux utilisateurs de rechercher une décision par thèmes, dates, juridictions, mots-clés, numéro de la décision, etc. et d'accéder à son résumé en langue française et à la décision en langue arabe.

Les décodeurs pirates ne violent pas le droit d'auteur

- Le Tribunal fédéral a rendu un arrêt le 11 octobre 2012 qui donne tort à la cour cantonale d'avoir condamné en 2011 un revendeur jurassien pour avoir vendu des décodeurs permettant de regarder illégalement Canal+. Cette décision va faire jurisprudence pour les autres plaintes similaires déposées par Canal+ et NagraVision en Suisse romande.
- Le Tribunal estime que le revendeur ne peut être condamné pour avoir vendu des décodeurs dans la mesure où le délai de prescription de 3 ans entre les faits et le jugement a été dépassé.



Lexing Etats-Unis

[IT Law Group](#)

[Novembre 2012](#)



Lexing Canada

[Langlois, Kronström, Desjardins](#)

[Octobre 2012.](#)



Lexing Maroc

[Cabinet Bassamat & Associée, Fassi-Fihri Bassamat](#)



Sébastien Fanti

[Novembre 2012](#)

